

<https://enseignants.se-unsa.org/Cned-avoir-du-temps-pour-se-soigner>



Enseignants de l'Unsa

Cned : avoir du temps pour se soigner

- Qualité de vie au travail -

Date de mise en ligne : mardi 10 octobre 2023

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

L'affectation sur poste adapté au Cned est réservée aux personnels connaissant une altération de leur état de santé. Pourtant, de nombreux collègues rencontrent des difficultés pour suivre leur parcours de soin. Pour le SE-Unsa, l'affectation sur poste adapté doit permettre une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle. Cela passe par la délimitation de certains créneaux horaires pour les sollicitations professionnelles, et par un accompagnement permettant de connaître les dispositifs permettant de concilier le maintien dans l'emploi avec le besoin de temps pour se soigner.

Un constat éloquent

De nombreux personnels font régulièrement part de leurs difficultés à suivre un parcours de soins en étant affectés au Cned. Voici quelques témoignages :

- « Pour travailler au Cned, il faut être en bonne santé. »
- « Je n'ai pas le temps de faire mes séances de kiné. »
- « Une collègue devait suivre la classe virtuelle pendant qu'elle faisait sa chimio ».

Pour une délimitation de bornes horaires

L'absence de bornage de la journée de travail rend possibles les sollicitations sur une large plage horaire. Cela peut compliquer les prises de rendez-vous, ce qui est particulièrement dommageable quand il s'agit d'un rendez-vous médical.

Pour le SE-Unsa et l'Unsa Éducation, la conversion des obligations de service en nombre de copies ne doit pas exonérer d'un bornage horaire du temps de travail des enseignants-correcteurs, et en particulier de créneaux horaires sur lesquels ils doivent pouvoir être joignables et consulter leurs mails.

Cela permettra aux enseignants nommés de bénéficier d'un réel droit à la déconnexion, tout en favorisant leur état de santé et plus largement leurs conditions de travail.

Pour un meilleur accompagnement

Le SE-Unsa et l'Unsa Éducation revendiquent également une meilleure communication entre le Cned et l'Éducation nationale afin que les allègements de service soient mis en place dès la date prévue, et qu'ils ne soient plus retardés par la transmission tardive de documents entre l'Éducation nationale et le Cned.

Enfin, quand un enseignant nommé exprime des difficultés à tenir les délais de correction auprès du Cned, il ne doit pas s'entendre dire que « les autres y arrivent ». Il doit être écouté et orienté si nécessaire vers l'Éducation nationale pour faire le point sur les dispositifs qui lui permettraient éventuellement de mieux concilier maintien dans l'emploi et besoin de temps pour se soigner.

L'avis du SE-Unsa

L'affectation sur poste adapté au Cned doit permettre une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle. Cela devrait être d'autant plus facile à mettre en œuvre que cette affectation permet de travailler exclusivement à distance. Pour le SE-Unsa et l'Unsa Éducation, permettre aux personnels de remplir leurs missions est certes dans leur intérêt, mais aussi et avant tout dans l'intérêt du Service public d'enseignement à distance.

Jusqu'au 19 octobre : votez pour faire entendre votre voix !

Les élections au CA et au CO ont lieu par correspondance jusqu'au 19 octobre.

Voter pour les représentants de l'Unsa Éducation au conseil d'administration et au conseil d'orientation du Cned, c'est faire entendre vos intérêts dans ces instances. C'est aussi permettre à l'Unsa Éducation d'être le porte-parole de vos revendications légitimes pour une amélioration de vos conditions de travail et une reconnaissance de votre rôle de pédagogue.

Retrouvez en pièces jointes :

- les listes présentées par l'Unsa Éducation [au CA](#) et [au CO](#) ;
- [la profession de foi](#) de l'Unsa Éducation.

N'hésitez pas à nous sollicitez en écrivant à conditions.qyt@se-unsas.org